



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Acquisition de véhicules à moteur et de matériels roulants – signature des marchés publics

N° 006.11.2022

Rapporteur :
François LUCENA

L'an deux mille vingt-deux le dix du mois de novembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 2 novembre 2022.

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Robert CLERON

Absents excusés

Pascale CONTE-DUMAS a donné procuration à Christelle FEBVRE
Jean-Louis CLAUZEL a donné procuration à Valérie MAUGARD
Marie ARGENCE a donné procuration à Jérôme GARCIA
Caroline COMBES a donné procuration à Laurent HOURQUET
Rémi DERON-LOUP
Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20221110-006112022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2022

Affichage : 15/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicules, d'engins et de matériels roulants, la commune a réalisé une partie des acquisitions auprès de l'union des groupements d'achats public (UGAP) et a lancé un appel d'offres pour le reste de ses besoins. Concernant la procédure passée conformément au code de la commande publique, une publicité est parue dans le Journal Officiel de l'Union Européenne, le Bulletin Officiel d'Annonce des marchés publics ainsi que sur La Dépêche du Midi Edition Haute Garonne.

La consultation est décomposée en six lots :

- lot n°1 – acquisition d'un broyeur de branches et végétaux,
- lot n°2 - acquisition d'une tondeuse autoportée et reprise de l'ancienne,
- lot n°3 – acquisition d'un tracteur avec cabine 35 à 44 cv et reprise de l'ancien,
- lot n°4 - acquisition d'un camion polybenne 3,5 tonnes avec une benne,
- lot n°5 - camion polybenne 13 tonnes avec une benne et reprise de l'ancien,
- lot n°6 - véhicule utilitaire électrique 4 à 6 m³ et reprise de l'ancien.

Pour les lots 4, 5 et 6, les candidats étaient autorisés à proposer des véhicules d'occasion d'un âge inférieur à 12 mois, de moins de 10 000 km et avec une garantie minimale de deux ans, sous réserve d'avoir présenté également un véhicule neuf.

A l'issue du délai de remise des plis, il a été reçu 7 plis dans les délais dont :

- 4 offres pour le lot 1,
- 5 offres pour le lot 2,
- 6 offres pour le lot 3,
- 1 offre pour le lot 4,
- Aucune offre pour les lots 5 et 6.

Les critères de choix et leur pondération se basaient sur le prix d'achat et le coût d'utilisation (50 %), la valeur technique (30 %) et le délai de livraison (20 %).

Après analyse des propositions économiquement les plus avantageuses, la commission d'appel d'offres réunie le mardi 25 octobre 2022 a attribué les lots 1, 2 et 3 aux candidats suivants et pour les montants suivants :

Lot(s)	Désignation	Titulaire	Montant TTC
01	Broyeur de branches et végétaux	CAMINEL SAS 1950 avenue de l'Europe Zone ALBASUD BP 20518 82005 MONTAUBAN	29 400 €
02	Tondeuse autoportée	CAMINEL SAS 1950 avenue de l'Europe Zone ALBASUD BP 20518 82005 MONTAUBAN	24 500 € incluant la reprise de l'ancienne tondeuse de la commune
03	Tracteur avec cabine 35 à 44 CV	Ets Louis Gay S.A.S L'Embranchement 31310 MASSABRAC	29 200 € incluant la reprise de l'ancien tracteur de la commune

Le lot 4 a été déclaré infructueux pour présentation d'une offre non conforme. Celui-ci sera relancé en procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 2° du code de la commande publique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20221110-006112022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2022

Affichage : 15/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Les lots 5 et 6 ont été déclarés infructueux pour absence d'offres. Ils seront relancés en marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence préalable en application de l'article R.2122-2 du code de la commande publique.

Sur proposition de monsieur François LUCENA, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise monsieur le maire à signer les marchés publics avec les attributaires choisis par la commission d'appel d'offres

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 14 novembre 2022

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20221110-006112022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2022

Affichage : 15/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation